

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION 2026

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU 28 MAI 2026

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Histoire (6 points)	2/13
Deuxième partie Géographie (8 points)	3/13 à 9/13
ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE	9/13
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	10/13 à 13/13

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1	1/13

Première partie : Histoire (6 points)

Thème 1 : le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Compétence évaluée : *maîtriser et utiliser des repères chronologiques.* (3 points)

- Question 1 : datez les repères suivants :
 - guerre de Corée ;
 - accords d'Helsinki ;
 - indépendance de l'Inde et du Pakistan.
- Question 2 : définissez la notion de « superpuissance » en vous appuyant sur un exemple.

Thème 2 : vivre en France en démocratie depuis 1945.

Compétence évaluée : *s'approprier les démarches historiques.* (3 points)

- Question 3 : présentez la réforme constitutionnelle qu'évoque le Premier ministre Georges Pompidou dans l'extrait suivant (entretien télévisé à la RTF du 21 novembre 1962) :

« Le 28 octobre [1962], le Pays a répondu oui. [...]. Il a dit et confirmé qu'il considérait le président de la République comme son représentant chargé au nom du peuple d'assurer et de garantir l'unité, la stabilité et la continuité de la politique de notre pays. »
- Question 4 : justifiez l'affirmation suivante : « Depuis 1945, les femmes acquièrent de nouveaux droits ».

Deuxième partie : Géographie (8 points)

Thème 2 : les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter.

Capacités évaluées :

- mener et construire une démarche géographique et la justifier ;
- compléter une production cartographique simple montrant la vulnérabilité d'un territoire ;
- situer un risque naturel dans son contexte et justifier l'organisation de sa gestion.

SUJET

L'adaptation aux risques de la commune de Quiberville-sur-Mer

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Cyrielle Cabot. « Montée des eaux : à Quiberville, en Normandie, le pari de laisser entrer la mer » [en ligne]. 29 octobre 2021. Disponible sur : www.france24.com [consulté le 2 juillet 2024]
Document 2	Damien Meyer. Photographie aérienne de Quiberville-sur-Mer illustrant l'article d'Anne-Laure Abraham et de Delphine Denuit « Immobilier : l'érosion des côtes françaises ne fait pas fuir les acheteurs, bien au contraire » [en ligne]. <i>Le Parisien</i> , 14 octobre 2022. Disponible sur : www.leparisien.fr [consulté le 2 juillet 2024]
Document 3	Google Earth. Vue aérienne de la commune de Quiberville-sur-Mer (19 avril 2023). [consulté le 1 ^{er} juillet 2024]

Document 1 : l'exposition aux risques de Quiberville-sur-Mer (Seine-Maritime).

Selon les dernières prévisions des experts du climat de l'ONU, si le réchauffement climatique poursuit sa trajectoire actuelle, le niveau de la mer pourrait monter d'un mètre d'ici à 2100, transformant profondément le littoral. Et Quiberville est en première ligne. "Le village est déjà menacé de submersion, côté mer, et d'inondations, depuis la Saône, côté terre. Dans les hauteurs, on doit aussi faire face au problème de l'érosion", détaille Stéphane Costa, professeur à l'université de Caen et chercheur au CNRS qui étudie le recul du trait de côte [la frontière entre terre et mer] depuis trente ans en Normandie.

"Tout cela va être amplifié avec le réchauffement climatique. Non seulement la hausse du niveau de la mer va augmenter le risque de submersion, mais cela va aussi empêcher le fleuve de s'évacuer facilement. En parallèle, davantage de vagues vont venir taper dans le bas des falaises et accélérer l'érosion", poursuit-il. "Sans compter que les grandes marées et les tempêtes vont se multiplier tout en étant de plus en plus intenses."

Un projet inédit

Pour faire face, Quiberville fait l'objet d'un projet inédit en France. Plutôt que d'ériger des barrières ou des murs pour se protéger face aux risques, la municipalité, avec l'aide de l'Union européenne et de l'État, a décidé de "laisser entrer la mer dans les terres" et, condition sine qua non¹, de se lancer dans une grande recomposition de l'espace, quitte à déplacer des habitations. En résumé, le choix a été fait de s'adapter à la réalité du réchauffement climatique.

Jusque-là, la commune était protégée par une vaste route-digue créant une frontière entre la plage et la terre. Le fleuve, lui, doit passer par une "buse", une sorte d'entonnoir, avant de se jeter dans la mer. Au loin, le bas des falaises a été bétonné sur plusieurs mètres.

À partir de 2025, cette "buse" sera remplacée par un large pont. Le fleuve pourra rejoindre la mer plus facilement et cette dernière pourra pénétrer dans les terres pendant les grandes marées. Premier avantage avancé : atténuer les risques d'inondations. "Cette ouverture va permettre d'augmenter le débit d'évacuation du fleuve à marée basse et donc limiter le risque de crues", explique Régis Leymarie, délégué adjoint au Conservatoire du littoral, qui pilote le projet. "Dans l'autre sens, la mer pourra pénétrer dans les terres, mais de façon maîtrisée." [...]

De "résister" à "s'adapter"

Pourtant, pendant des années, Jean-François Bloc, maire de Quiberville depuis trente-quatre ans, n'avait qu'un mot en tête quand on lui parlait de montée des eaux : "Bétonner, bétonner et bétonner [pour] mieux résister". Au gré des intempéries, son approche a changé. "Ça m'a pris un peu de temps, mais j'ai fini par comprendre que nous ne parviendrons pas à maintenir les choses à leur place indéfiniment." [...]

En se baladant sur la digue, plusieurs signes viennent confirmer le constat de Jean-François Bloc. À un endroit, une pierre est totalement sortie de son axe. "Elle a été poussée par les vagues lors de grandes marées", explique l'édile. Un peu plus loin, des fissures craquellent la route. "J'ai fini par me rendre à l'évidence. Il ne faut plus résister, il faut accepter la réalité de cette montée des eaux et s'y adapter", insiste-t-il. [...]

Le dilemme du camping municipal

Mais, avant toute chose, la première étape de cette adaptation sera de déplacer le camping municipal. Situé à quelques pas seulement de la mer, juste derrière la route-digue, il est particulièrement vulnérable aux risques naturels. "En 1999², on venait tout juste de finir de

le rénover, il avait été complètement détruit. L'eau avait atteint 1,60 m, les caravanes flottaient...", raconte Jean-François Bloc. En 2024, le camping sera ainsi totalement démantelé. Un nouveau sera construit 700 mètres plus loin dans les hauteurs de Quiberville. S'il est convaincu qu'il s'agit de la bonne chose à faire, le maire ne cache pas son inquiétude. "Le camping est notre gagne-pain, c'est notre première source de revenus et notre principale activité économique. " [...]

Sur la falaise, l'érosion inéluctable

Sur les hauteurs de Quiberville, les habitations, elles aussi, sont menacées. En cause, l'érosion qui grignote les falaises. Quand on lui évoque ce problème, Jean-François Bloc se montre bien plus défaitiste. "On peut faire tout ce qu'on veut, on ne pourra pas faire beaucoup mieux que ralentir le processus", déplore-t-il.

"Ici, l'érosion ronge environ 40 cm de falaise par an", explique Stéphane Costa. "En bas, les vagues viennent taper sur la falaise et la fragilisent. En haut, c'est la pression de l'urbanisation et les infiltrations d'eau de pluie qui posent problème."

Depuis qu'il est à la tête de Quiberville, l'édile a déjà dû demander à trois familles de quitter leur domicile par mesure de sécurité. [...]

Au total, une quarantaine de maisons du département risquent de s'effondrer sous la pression de l'érosion, chiffrait en 2020 le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime.

Notes :

1. Sine qua non : indispensable.
2. 1999 : année au cours de laquelle de fortes précipitations ont entraîné une importante crue de la Saône.

Source : Cyrielle Cabot. « Montée des eaux : à Quiberville, en Normandie, le pari de laisser entrer la mer » [en ligne]. 29 octobre 2021. Disponible sur : www.france24.com [consulté le 2 juillet 2024]

Document 2 : enrochement au pied de la falaise de Quiberville-sur-Mer.



Source : Damien Meyer. Photographie aérienne de Quiberville-sur-Mer illustrant l'article d'Anne-Laure Abraham et de Delphine Denuit « Immobilier : l'érosion des côtes françaises ne fait pas fuir les acheteurs, bien au contraire » [en ligne]. *Le Parisien*, 14 octobre 2022. Disponible sur : www.leparisien.fr [consulté le 2 juillet 2024]

Document 3 : vue aérienne de la commune de Quiberville-sur-Mer (19 avril 2023).



Source : Google Earth. Vue aérienne de la commune de Quiberville-sur-Mer (19 avril 2023). [consulté le 1^{er} juillet 2024]

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1	7/13

QUESTIONS

Question 1 : identifiez les risques auxquels est exposée la commune Quiberville-sur-Mer. (Documents 1, 2 et 3)

Question 2 : reproduisez le tableau ci-dessous sur votre copie et classez les acteurs qui participent à la gestion des risques. (Document 1)

	Acteur(s)
Échelle européenne	
Échelle nationale	
Échelle locale	

Question 3 : expliquez le passage souligné dans le document 1 : « J'ai fini par me rendre à l'évidence. Il ne faut plus résister, il faut accepter la réalité de cette montée des eaux et s'y adapter ». (Documents 1, 2 et 3)

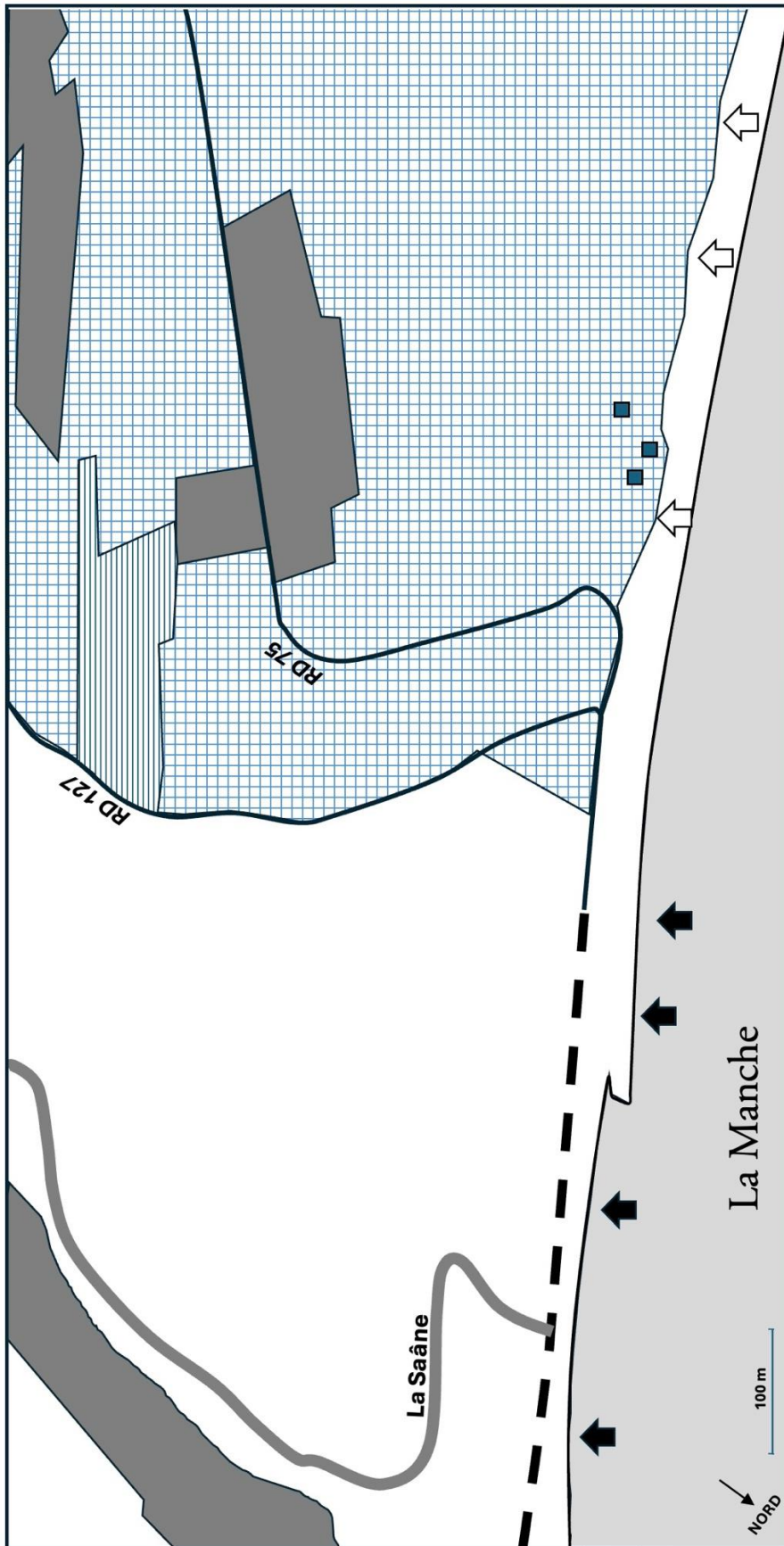
Question 4 : à l'aide des documents 1, 2 et 3, complétez le croquis avec les quatre informations soulignées dans la légende (**ANNEXE 1 page 9/13 à rendre avec la copie**).

Question 5 : justifiez l'affirmation suivante dans un texte d'une dizaine de lignes : « L'exposition aux risques amènent les sociétés à repenser l'aménagement des territoires ».

ANNEXE 1 À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC LA COPIE

A l'aide des documents 1, 2 et 3, complétez le croquis avec les quatre informations soulignées dans la légende

L'adaptation aux risques de Quiberville-sur-Mer



2. ... et engagée dans une politique d'adaptation de son territoire

a) Anciens ouvrages de protection

- Route-digue
- Enrochements et bétonisation de la falaise

b) Nouveaux aménagements

- Nouveau camping (relocalisation)
- Pont (création)

1. Une commune exposée aux risques...

- Risque submersion
- Risque érosion marine
- Risque inondation (crue de la Saâne)
- Espaces de culture
- Ancien camping
- Espaces habités
- Maisons très exposées aux risques

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème annuel : s'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences évaluées :

- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ;
- respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : *démocratie locale, démocratie participative, engagement, expression citoyenne, pluralisme...*

SUJET

Le budget participatif, un outil au service de la démocratie locale

Pour favoriser la participation citoyenne, les collectivités territoriales expérimentent de nouveaux outils. Parmi ceux-ci, les budgets participatifs connaissent un essor depuis une dizaine d'années.

Le dossier comporte 2 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Site internet de la commune de Cénac (Gironde). « Budget participatif 2024 », février 2024. Disponible sur : www.cenac33.fr [consulté le 8 janvier 2026]
Document 2	Site internet Vie publique. « Gestion municipale : le développement des budgets participatifs » (extraits), 12 décembre 2019. Disponible sur : www.vie-publique.fr [consulté le 7 janvier 2026]



Cénac
LE VILLAGE AUX PORTES DE BORDEAUX

4^e Budget Participatif 2024

Le budget participatif, c'est de l'argent alloué par la collectivité pour réaliser les projets proposés et votés par les citoyens non élus selon un principe simple : « Vous décidez, nous (collectivité) réalisons ».

C'est un concept hautement démocratique :

- Qui contribue à développer la participation citoyenne, à recréer du lien social et à retisser un lien de confiance avec le politique
- Qui, comme d'autres dispositifs collaboratifs tels que les pétitions, les consultations, les conseils de quartier, vise à répondre à l'aspiration d'une partie des citoyens pour une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète ;
- Qui aide les citoyens à mieux comprendre le fonctionnement de la collectivité.

C'est à vous de jouer !

En quoi ça consiste ?
Imaginer un projet pour la collectivité dans son ensemble, un quartier ou une rue.

Qui peut participer ?
Tout habitant de Cénac, à partir de 13 ans peut être porteur d'un projet. Vous pouvez vous regrouper à plusieurs, mais avec un seul référent porteur du projet.

Je n'ai jamais fait de tel projet, comment savoir si mon idée est viable ?
Un comité de pilotage sera assuré par les membres de la commission Communication de la Mairie assisté d'agents municipaux afin d'apporter toute l'aide nécessaire sur la faisabilité de votre projet.

Comment savoir si mon projet sera sélectionné par la Mairie ?
Vous aurez l'occasion de venir le présenter aux habitants lors d'une réunion publique qui aura lieu le 25 septembre 2024.

«Vous décidez, nous réalisons»

Source : site internet de la commune de Cénac (Gironde). « Budget participatif 2024 », février 2024. Disponible sur : www.cenac33.fr [consulté le 8 janvier 2026]

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1	11/13

Document 2 : le développement des budgets participatifs.

Soumettre aux voix des habitants une partie des dépenses d'investissement de leur commune (5 % en moyenne), c'est le principe du budget participatif. Le mode de décision (réunions et vote physique, plateforme en ligne), le montant et la nature des projets financés peuvent varier largement d'un projet à l'autre. [...] Les projets peuvent concerner des projets d'aménagement de proximité (jardins partagés, bibliothèques de rue, équipements pour pistes cyclables) ou des projets plus structurants (projet de jardins flottants sur la Vilaine à Rennes par exemple). [...]

La singularité du budget participatif tient au pouvoir concédé par la collectivité à des citoyens non élus de proposer, voter et donc décider de projets pour leur ville. Il est ouvert à tous les habitants.

La participation citoyenne médiane à un budget participatif reste faible et s'établit à 3,9 % alors que le taux de participation aux élections municipales de 2014 a atteint 63,5 %. Pour ses détracteurs, le budget participatif ne permettrait que la réalisation de projets très consensuels, voire mineurs. Un élu sur le terrain serait suffisamment à l'écoute de ses administrés pour ne pas à avoir à passer par cet outil. Pour d'autres élus, 5 % des investissements, c'est trop peu, et ils souhaiteraient généraliser le dispositif à l'ensemble des choix budgétaires, dans la lignée de ce qui se fait à Porto Alegre¹.

Le groupe de travail sur la démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne, créé au sein de l'Assemblée nationale, identifie aussi des freins au développement du budget participatif :

- la fracture numérique. Les plateformes de participation en ligne équipent de nombreuses collectivités. Elles articulent le budget participatif et accompagnent l'habitant du dépôt au vote en passant par l'information sur les projets déposés et ceux déjà votés et en cours de réalisation. Pour éviter le décrochement de la population en particulier dans les territoires les plus fragiles touchés par la fracture numérique, les villes doivent davantage accompagner les projets par des moyens humains, développer le vote papier et renforcer la communication régulière sur les projets ;
- le déficit d'information peut aussi être un handicap. La sous-directrice à la direction de la démocratie des citoyens et citoyennes et des territoires de la Ville de Paris explique par exemple : "les premières années nous avons reçu de nombreux projets relatifs à l'environnement des stations de métro et il a fallu expliquer que cela relevait de la compétence du Stif² et de la RATP³".

Le budget participatif a également des vertus pédagogiques. Il invente un rapport nouveau entre élus et citoyens, à la fois dans la manière d'exercer un mandat et de faire de la politique.

Notes :

1. Porto Alegre : ville brésilienne qui a imaginé et expérimenté le premier budget participatif en 1989.
2. Stif : Syndicat des Transports d'Ile-de-France (rebaptisé aujourd'hui Ile-de-France mobilités), autorité publique qui organise les transports en Ile-de-France.
3. RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens, entreprise qui exploite notamment les métros parisiens.

Source : Site internet Vie publique. « Gestion municipale : le développement des budgets participatifs » (extraits), 12 décembre 2019. Disponible sur : www.vie-publique.fr [consulté le 7 janvier 2026]

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1	12/13

QUESTIONS

Question 1 : définissez ce qu'est un budget participatif en vous aidant du slogan « Vous décidez, nous réalisons » de la commune de Cénac. (Documents 1 et 2)

Question 2 : justifiez l'affirmation suivante : « le budget participatif est un outil de démocratie locale ». (Documents 1 et 2)

Question 3 : citez les limites des budgets participatifs. (Document 2)

Question 4 : le conseil régional propose à votre établissement scolaire de présenter un projet de développement durable dans le cadre d'un budget participatif lycéen. En tant qu'éco-délégué, présentez à vos camarades l'intérêt de participer à cette démarche participative lycéenne dans un texte d'une dizaine de lignes.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.
